

1142 - Développement des transports collectifs

**Transport à la demande du Piémont
des Vosges et de Molsheim-Mutzig**

Rapport n° CP/2014/467

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer le renouvellement des délégations de compétence relatives à l'organisation de transports sur les territoires des communautés de communes de Barr-Bernstein, Sainte-Odile, Rosheim et Molsheim-Mutzig.

1) Transport à la demande du Piémont des Vosges

Les Communautés de Communes de Barr-Bernstein, Sainte-Odile et Rosheim ont mis en commun depuis 2010 leur transport à la demande.

Le TAD du Piémont représente aujourd'hui 2 500 voyages par an. Le coût du service est de 37 050 € dont 34 % sont pris en charge par le Conseil Général.

La convention les liant au Conseil Général arrivant à échéance en août 2014, il convient de la renouveler.

Les modalités de fonctionnement et de financement sont inchangées.

2) Transport à la demande des Communautés de Communes de Molsheim-Mutzig et du canton de Rosheim.

Les Communautés de Communes de Molsheim-Mutzig et du canton de Rosheim ont mis en commun depuis 2012 leur transport à la demande.

Le TAD Molsheim – Mutzig - Rosheim représente 5 750 voyages par an. Le coût du service est de 68 000 € dont 34 % sont pris en charge par le Conseil Général.

La convention les liant au Conseil Général arrivant à échéance en août 2014, il convient de la renouveler.

Les modalités de fonctionnement et de financement sont inchangées.

Conformément à la délibération du Conseil Général prise lors de sa réunion du 13 octobre 1997, le Département subventionne ces services à hauteur de 50 % du déficit restant à la charge des communautés de communes, plafonné à 30 % des dépenses totales de fonctionnement.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 29210 | 65-65734-821 | 199 880,00 € | 151 685,26 € | 50 000,00 € |

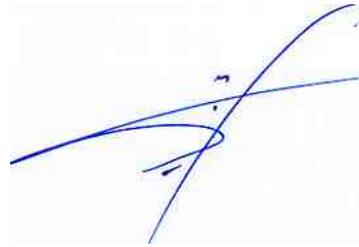
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les conventions de délégation d'organisation de transport à la demande avec les communautés de communes de Barr-Bernstein, Sainte Odile, Rosheim, et Molsheim-Mutzig et autorise son président à les signer.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL